

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

cecilia.neyroud@sbf.admin.ch

Berne, le 16 mai 2017

Audition sur le Manuel *Formation professionnelle initiale pour adultes*

Madame, Monsieur,

L'Union syndicale suisse (USS) vous remercie de l'avoir invitée à s'exprimer sur le manuel *Formation professionnelle initiale pour adultes*. Elle vous transmet par la présente sa position.

L'USS salue la réalisation de ce manuel qui vise à encourager et faciliter la formation professionnelle initiale pour les adultes. Bien que les bases légales prévoient de multiples possibilités, elles ne sont pas suffisamment connues et surtout pratiquées. L'USS déplore par exemple le faible nombre de cantons qui proposent des procédures de qualification avec validation des acquis d'expérience dans un nombre de professions lui aussi trop restreint. Un effort de communication se justifie donc pleinement envers tous les acteurs concernés.

L'USS soutient les possibilités qui favorisent la conciliation de la vie professionnelle et familiale avec une formation. Elle approuve également les modalités adaptées pour des personnes aux origines de migration ou ayant des besoins particuliers. Le raccourcissement ou l'allongement de la formation permettent de répondre à des situations individuelles.

S'agissant du chapitre 5 consacré à la reconnaissance des diplômes étrangers, l'USS considère que les procédures sont trop longues et coûteuses. Il semblerait que certains cantons pratiquent des reconnaissances cantonales pour certaines professions, ce qui complique encore le dispositif. L'USS souhaiterait que la reconnaissance des diplômes étrangers fasse l'objet d'une analyse en vue d'une simplification des procédures dans l'intérêt des titulaires des diplômes concernés.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de nos remarques, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

UNION SYNDICALE SUISSE



Paul Rechsteiner
Président



Laura Perret Ducommun
Secrétaire centrale